



Les décisions du Bureau en bref

18 mai 2022

Parc naturel régional du Pilat 18 mai 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

.....

ACTUALITE DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Tourisme et Loisirs a fait le point, le 17 mars 2022, sur la gestion des sentiers de randonnée, la valorisation des sites patrimoniaux, le projet itinérance et handicap et la commercialisation de séjours Parc.
Un temps a été consacré au renouvellement de la convention avec l'office de tourisme du Pilat. Pour la gestion de la surfréquentation des sites emblématiques, il a été décidé du maintien des veilles pendant la saison touristique, d'une opération test de gestion du VTT de descente en forêt et d'un voyage d'études dans le Parc du Mont Ventoux.
- Le Comité de projet Avenir Montagne Ingénierie, dans sa séance du 23 mars 2022, a échangé sur l'offre de services accessible au Pilat du fait qu'il ait été retenu au dispositif Avenir Montagne Ingénierie. Un point a été fait sur les ateliers de travail organisés dans la suite des Assises du Tourisme Durable.
- Le Comité de pilotage Agriculture durable s'est réuni le 7 avril 2022 pour échanger sur la possibilité et l'intérêt de préparer un nouveau projet agro-écologique et climatique qui permettra à des agriculteurs de bénéficier de mesures agro-environnementales et climatiques sur la période 2023-2027.
- La Commission Évaluation et révision de la Charte, lors de sa réunion du 20 avril 2022, a échangé avec le bureau d'études qui nous accompagne dans l'évaluation, la concertation et l'écriture de la Charte.
- La Commission Aménagement du territoire et Paysages réunie le 25 avril 2022 a échangé sur l'évolution de l'offre de services en urbanisme, architecture et paysage. Ont été abordés l'état d'avancement du Plan de Paysage, un projet de centre de vacances à Tupin et Semons et l'implication du Parc dans le travail d'élaboration du PLUi de Saint-Etienne-Métropole.
- La Sous-commission Forêt a été réunie le 27 avril 2022 pour faire le point sur l'état d'avancement de l'observatoire territorial de la forêt, de l'engagement du Pilat dans le dispositif régional « Sylv'acces, des forêts pour demain » et du projet de mise en valeur de la trame de vieux bois. La BD forêt, à laquelle la Fédération et des Parcs dont le Pilat ont contribué, a été présentée.

DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau a validé :

- La candidature du Parc à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » lancé par la Fondation Daniel et Nina Carasso,
- Le dépôt par le Parc d'une candidature à l'appel à projet « Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027 » lancé par l'Etat.

EVOLUTION ET EVALUATION DES MISSIONS DU PARC

Le Bureau a validé le fait que les missions Architecture, Urbanisme et Paysage se scinderait désormais en trois grands axes :

- Axe 1 : missions en réponse aux besoins des EPCI et Communes, à définir dans le cadre de convention triennale avec chaque EPCI en lien avec les Communes.
- Axe 2 : missions d'impulsion du Parc (promotion écorénovation, valorisation observatoire photographique du paysage, animation de Plans de paysage, et autres sujets en lien par exemple avec la stratégie d'adaptation au changement climatique).
- Axe 3 : missions obligatoires du Parc (rôle de Personnes Publiques Associées du Parc au titre du code de l'urbanisme et autres avis au titre du code de l'environnement).

Le Bureau a validé le fait que le Parc apporte son appui aux démarches de concertation locale menées par l'État afin de faire émerger des propositions en vue de la mise en œuvre de la Stratégie nationale des Aires Protégées.

Le Bureau a échangé sur le rapport d'observation définitive de la Chambre régionale des comptes dont le contrôle a porté sur la régularité des comptes et la qualité de la gestion de la structure, pour la période 2015-2020. Ce rapport sera rendu public une fois sa présentation faite au Comité syndical du Parc le 22 juin prochain.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la convention de partenariat avec l'association Inter Parcs Massif Central et 6 autres Parcs naturels régionaux pour la réalisation d'un documentaire de valorisation des savoir-faire agricoles en matière de pâturage.
- L'octroi d'une aide de 1 200 € aux Parcs nationaux ukrainiens accueillant des réfugiés des villes assiégées par les russes.

CALENDRIER DES INSTANCES POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2022

Bureau	Comité syndical
Rappel : 8 juin 18h30	Rappel : 22 juin 18h30
6 juillet 18h30	5 octobre 18h30
14 septembre 18h30	30 novembre 18h30
12 octobre 18h30	
16 novembre 18h30	
14 décembre 18h30	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr